MAIRIE
DE
Durban-Corbières

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 07 Mars 2022 – 9H00

Secrétaire de la séance : Josiane CASTELBOU

ORDRE DU JOUR – Session Ordinaire

01. Tableau des effectifs

02. Adhésion GIP (Groupement d'Intérêt Public) : recrutement de médecins

03. Convention de partenariat entre la DGFIP et la commune : recouvrement des produits locaux

04. Convention de prêt à usage entre le SIBR (Syndicat du Bassin de la Berre et du Rieu) et la commune

Questions diverses.

Le Conseil Municipal de la commune de DURBAN CORBIERES (Aude) légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le lundi 07 mars 2022 à 9 heures 00 dans la salle du Conseil Municipal en présence d'un public restreint de 6 personnes maximum.

Présents : Alain LABORDE - Christian TOURNE - Anne GLEIZES - Olivier CASTELBOU - Marie Rose SIRVEN - Josiane CASTELBOU - Christian GILI - Alain GOMEZ - Fabienne MARTIN - Alain ORTS - Pascal SCHINDLER -

Absents : Laurent GILI - Serge MARTY

Représentés : Serge MARTY par Alain LABORDE

Secrétaire de séance : Josiane CASTELBOU

Date de la convocation : jeudi 03 mars 2022

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et au public et ouvre la séance à 09h00.

DELIBERATIONS DU CONSEIL

TABLEAU DES EFFECTIFS (DE 2022 005)

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

TITULAIRES

La création du poste suivant

A compter du 01 avril 2022

1 attaché groupe A2- fonction de Secrétaire Général Adjoint - 35 h

NON TITULAIRES

La suppression du poste suivant

A compter du 01 avril 2022

1 contrat à durée déterminée à 35 h, article 3-3-2° loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée

APPROUVE le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

TITULAIRES

Service	Cadres d'emplois	Grades	Statut	Nombre d'emplois et Durée hebdomadaire de travail
Administratif	Attachés	Attaché groupe A1- fonction de Secrétaire Générale Catégorie A	T	1 à raison de 35 h
	Attachés	**Attaché groupe A2- fonction de Secrétaire Général Adjoint Catégorie A**	**T**	**1 à raison de 35 h**
Administratif	Adjoints administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Territorial Echelle C1	T	2 à raison de 35 h
	Adjoints administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe Echelle C2	T	1 à raison de 35 h

Bibliothèque	Adjoints d'animation Territoriaux	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe Echelle C2	T	1 à raison de 20 h
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	T	1 à raison de 30 h
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	T	3 à raison de 35 h
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	T	1 à raison de 20 h
	Adjoints techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial Echelle C1	T	1 à raison de 35 h
Ecoles	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	T	3 à raison de 35 h
Cantine	Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe Echelle C2	T	1 à raison de 35 h
Animation	Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe Echelle C2	T	1 à raison de 35h

Soit au total 17 Agents Titulaires

NON TITULAIRES

Service	Nature contrat	STATUT	Nombre emplois
Bâtiments Communaux	Contrat durée déterminée Article 3-3-4°	NT	2 à raison de 17H

Soit au total 2 agents

- **2 contrats à durée déterminée 3-3-4°à Temps non complet**

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades crééssont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 055-2021du 24 novembre 2021.

Approuvé à l'unanimité

ADHESION GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - RECRUTEMENT MEDECINS (DE 2022 006)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour la création d'un centre de santé au sein de la maison de santé de Durban Corbières :

Le GIP « Ma santé, Ma Région » a pour objet :

- De constituer un dispositif mutualisé d'un service public régional pour la santé de proximité, mettant ainsi en valeur, une force pour agir contre la désertification rurale ;

- D'apporter des réponses concrètes à la baisse du nombre de médecins généralistes,

- De contribuer à stabiliser puis accroitre l'offre médicale pour que les besoins de tous les habitants dans tous les territoires de la Région Occitanie soient globalement satisfaits

- De réduire les inégalités dans l'accès aux soins

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'Adhérer au Groupement d'Intérêt public « Ma santé, Ma Région » par le biais de la commune de Villesèque des Corbières, qui sera la représentante au groupement d'intérêts des 10 communes d'un même bassin de vie (Cascastel des Corbières, Durban Corbières, Embres et Castelmaure, FEUILLA, Fontjoncouse, Fraïssé des Corbières, Quintillan, ST Jean de Barrou, Villeneuve des Corbières, Villesèque des Corbières)

- **DONNE** délégation de signature à Mme le Maire de Villesèque des Corbières, pour la signature de la convention du GIP au nom des 10 communes nommées ci-dessus (1 seul représentant au Conseil d'administration du GIP)

- **DIT** que les contributions financières afférentes, au Centre de Santé de Durban, adhérant au GIP, seront réparties au prorata du nombre d'habitants sur les 10 communes

- **DIT** qu'une convention stipulant la répartition financière sera établie en concertation avec chaque commune

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT SGC NARBONNE – RECOUVREMENT PRODUITS LOCAUX (DE 2022 007)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat à passer avec le Service de Gestion Comptable de Narbonne.

La convention, élaborée en partenariat entre la commune de Durban Corbières et le SGC de Narbonne , définit une politique de recouvrement des recettes locales (non fiscales).

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

APPROUVE la convention de partenariat à passer avec le Service de Gestion Comptable de Narbonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION DE PRÊT A USAGE COMMODAT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE LA BERRE ET DU RIEU (DE 2022 008)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prêt à usage commodat à passer avec le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Berre et du Rieu.

Suite à la crue du 30 novembre 2014, sur proposition du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), regroupant les syndicats de bassin dont celui du bassin de la Berre, une rencontre a eu lieu entre le SMMAR, les services de l'Etat (DDTM), la Chambre d'Agriculture et le Département de l'Aude.

Il en est notamment ressorti une volonté commune d'utiliser l'acquisition foncière de parcelles riveraines de cours d'eau comme outil de prévention du risque inondation.

L'acquisition du foncier doit permettre de favoriser le bon fonctionnement du cours d'eau en créant une zone tampon entre la rivière et les parcelles agricoles et de réduire le risque inondation à l'échelle du bassin versant de la Berre. Des travaux de restauration de l'espace de mobilité de la Berre sont ainsi prévus sur les sites stratégiques identifiés.

L'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPF) a été missionné par le syndicat de la Berre et du Rieu pour acquérir les emprises nécessaires à ce projet.

Une convention opérationnelle a été signée en ce sens le 29 septembre 2015 entre les deux parties.

Au delà de la mise en œuvre de cette opération de gestion de l'espace de mobilité de la Berre, le syndicat a affiché sa volonté d'impacter le moins possible les activités agricoles et permettre lorsque c'est possible la réutilisation des terrains par le monde agricole. C'est dans ce cadre que la présente convention de prêt à usage est proposée.

Le terrain soumis à la présente convention se trouve sur les parcelles cadastrées C0331 et C0332 situées au lieu dit « le Berrou » sur la commune de Durban Corbières. Ces parcelles, d'une surface totale de 6 720 m2 sont aujourd'hui entretenues par le Syndicat de la Berre et du Rieu.

Le terrain considéré peut être scindé en deux parties distinctes :

- une partie basse présente sur la parcelle C0331 aménagée sur une partie en risberme dans le cadre des travaux des gestions des cours d'eau portés par le syndicat,

- et une partie haute sur la parcelle C0332.

Sur ces deux parcelles on ne trouve plus aucune activité aujourd'hui.

La présente convention porte uniquement sur une partie des parcelles C0331 et C0332. Les contours Ouest, Sud et Nord doivent en effet rester accessibles pour faciliter l'accès à l'entretien de la ripisylve, du cours d'eau et de la risberme. Le terrain soumis à la présente convention représente une surface de 4 012 m2.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

APPROUVE la convention de prêt à usage commodat à passer avec le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Berre et du Rieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Mise en place d'un service public numérique « Aidants Connect »

Dans le cadre du plan France relance, la Mairie de Durban a été habilitée à accompagner ses administrés en difficultés avec le numérique à réaliser des démarches administratives en ligne sous l'encadrement d'un responsable de l'administration communale sur rendez vous le lundi après midi.

Précisons que ce service est réservé uniquement aux habitants de Durban alors qu'un service similaire existe à la Poste à travers France SERVICE est ouvert à la population de Durban et des communes voisines.

Il y aura lieu d'évaluer la fréquentation de ce nouveau service sur une année

Le Département candidat à l'accueil des réfugiés Ukrainiens

Dans un récent article de presse (Indépendant du 01 mars 2022), la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude a affirmé son soutien à l'accueil de réfugiés dans l'Aude.

Elle a souhaité rencontrer, en visio, tous les présidents des intercommunalités de l'Aude. Pourquoi notre intercommunalité n'a pas été citée ? De qui dépend notre intercommunalité « Corbières Salanque Méditerranée » ?

Tests sirène

En ces temps un peu incertains, il serait utile de procéder à des tests de notre sirène destinée à alerter la population en cas de danger.

La séance est levée à 11heures 00 min

Le Maire
Alain LABORDE

MAIRIE de DURBAN-CORBIERES AUDE